



Registre n°: / Scellé n°: /  
 ADRESSE DE L'INSTALLATION: Vieille route de marche 7 5377  
 PROPRIETAIRE (Nom - Prénom): /  
 Adresse: Vieille route de marche 7 5377 Summe-leuze  
 DEMANDEUR: /  
 Adresse: /  
 INSTALLATEUR: Creon energy 4 siecles  
 Adresse: rue pelle l'aspe 3 6900 marche  
 TVA ou RT: 0897-430-241



25 ans

GRD: IDEG Compteur n°: 63 126 067 Index: 731496 Code EAN: 54 144 9 020 702 16 5332

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : B2374 Mesureur d'isolement n°SGS : B2374 Mesureur de continuité n°SGS : B2374  
 Schéma liaison à la terre : TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102  
 Date de contrôle : 06.05.13 (RGIE art.87/86) TEC EE 211-2+2

- Type de contrôle :  Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)  
 Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271 bis)  
 Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)  
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)  
 Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation : existante - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier :  
 Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres :

Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - H03 BA4/BA5 : oui / non  
 Raccordement : tension : 3N400 V AC-DC ; Protection raccordement : existante : 20 A - prévue : / A  
 Câble alimentation tableau principal : 5 G 6 mm², type : UU13 ; Inter. général : DPCDR40 A, type : A  
 Type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal  
 Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term. : 1 ; Ra = 29,8 Ω ; Ri tot = 17A MΩ

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I <sub>n</sub> (A)	I <sub>cc</sub> (A)	Δ I <sub>n</sub> (mA)
40	3000	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
voir schémas		

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I <sub>n</sub> (A)	I <sub>cc</sub> (A)	Δ I <sub>n</sub> (mA)
/	/	/
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
/	/	/

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon - infractions - remarques
- Existe-t-il : salle de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche : oui - non
- Existe-t-il des influences externes particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique : bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon - infractions - remarques - pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon - infractions - remarques

INFRACTIONS - REMARQUES:

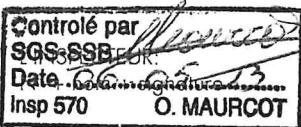
analyse CU 00000,54 kWh  
 VE CU: 0179 120 22281  
 analyse onduleur: 0,000 MWh  
 VE onduleur: 213 010 5303  
 Marqueuse M.I.D. C.E.M 120344

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

CONCLUSION : (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

- L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de  (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 06.10.13. Le DPCDR général est - était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.
- L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
- Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / /
- Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.



NOM - FONCTION/QUALITE:  
Vu inspecteur à la date ci-dessus

O. MAURCOT

Feuille BT n° 193693

VISA DU GRD:  
 DATE: .....

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

BLEE10.14F - 22/03/11



**Annexe OA : À remplir par l'organisme agréé RGIE lors de la visite de contrôle**

**Attention : Veuillez remettre cette page à l'organisme agréé RGIE afin qu'il la complète et la signe.**

Pour les réceptions entre le 01/12/2011 et le 15/02/2012, les pages Volet2\_OA « GU\_1Fr du 14/01/2011 » ou les pages 15 et 16 du formulaire Volet 1 « GU\_3Fr du 22/10/2010 » peuvent être encore utilisées par l'OA et annexées comme telles aux nouveaux formulaires qui seront publiés prochainement.

**1. Identification du site de production**

Site de production visité (nom du producteur)	
Code EAN	EAN Prélèvement 5 4 1 4 4 9 0 2 0 7 0 2 1 6 5 5 5 8
	EAN Injection 5 4
Nom de l'organisme agréé RGIE	S.G.S
Date de visite	0610512013
Motif de la visite (cocher la mention utile)	<input checked="" type="radio"/> Volet 1 : nouveau site de production photovoltaïque
	<input type="radio"/> Volet 2 : S2 Extension sans ajout d'un nouveau dispositif de comptage « vert »
	<input type="radio"/> Volet 2 : S3 Extension avec ajout d'un dispositif de comptage « vert »
	<input type="radio"/> Volet 2 : S5 Panne d'un ou plusieurs onduleurs avec remplacement
	<input type="radio"/> Autres : .....

**2. Dispositif de comptage**

Dans tous les cas, un relevé des index **de tous les compteurs** doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

**2.1. Relevé des index du compteur réseau**

Compteur réseau principal	
Dénomination de l'index (ex : heures pleines, heures creuses etc)	Index
HP	7 3 1 4 9 , 6
HC	2 9 4 2 2 , 9
	,
	,
Autre compteur réseau (ex : exclusif nuit)	
Dénomination de l'index	Index
	,
	,
	,
	,

Si vous avez plus de 2 compteurs réseau, veuillez copier et faire compléter cette page afin de la joindre au présent formulaire.

**2.2. Raisons d'ordre du ou des compteurs verts et onduleurs**

COMPTEURS VERTS	Unité 1		Unité 2		Unité 3		Unité 4		Unité 5	
	CE 1	OND 1	CE 2	OND 2	CE 3	OND 3	CE 4	OND 4	CE 5	OND 5
Numéro de série 0179 120 22281 Index initial * 000000.54 Onduleurs 2130105303 * Les compteurs sont indiqués dans les colonnes des onduleurs des 0										
Numéro de série des photovoltaïques est indiqué aux accolades PV, voir tableau photovoltaïque 2222222222 * MWH		0,000								

**2.3. Dispositif de sécurité et protections**

**Système automatique de sectionnement :**  Testé :  conforme  non conforme  
 (cocher la mention utile)  Non Testé :  pour cause absence tension  autre raison (à préciser) : .....

La CWAPE rappelle que le schéma unifilaire de l'entiereté de l'installation photovoltaïque doit être signé par l'agent contrôleur RGIE.

La CWAPE attire l'attention de l'agent sur le fait qu'une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

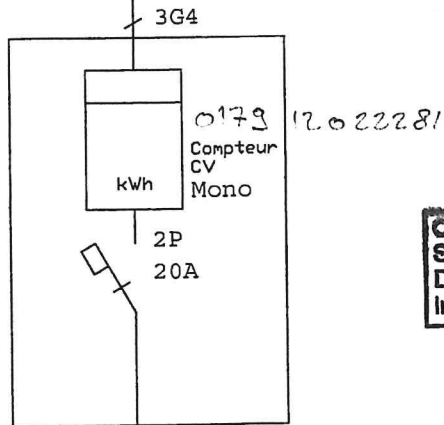
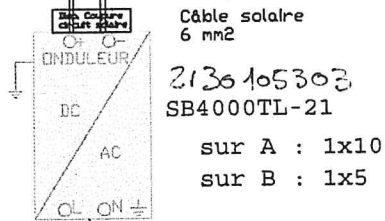
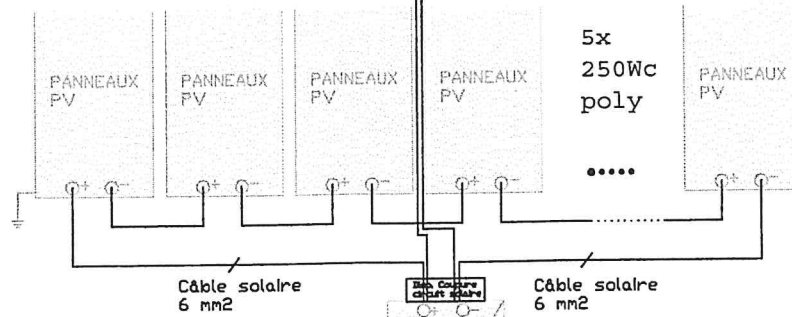
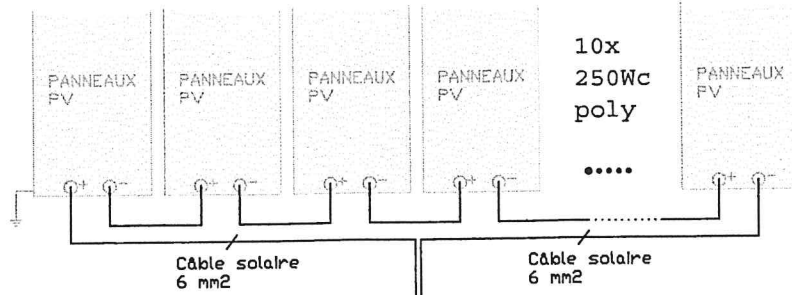
Date: 06/05/2013

NOM DE L'AGENT :  
 Contrôlé par  
 SGS-SSB  
 Date .....  
 Insp 570 O. MAURCOU

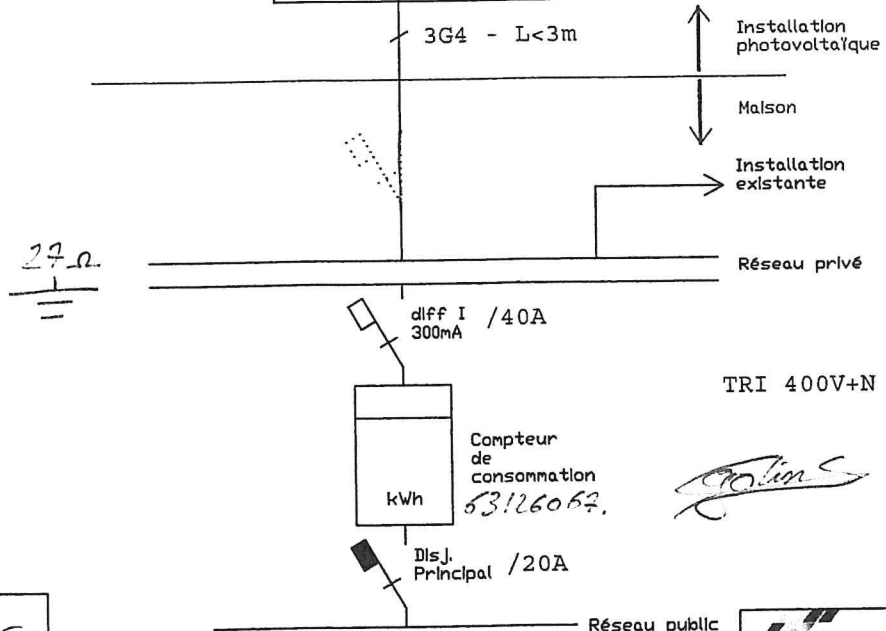
Signature: 

Schéma unifilaire - 2 strings - 1 onduleur - 1 compteur

Voc = 37,60 V - Icc = 8,81 A



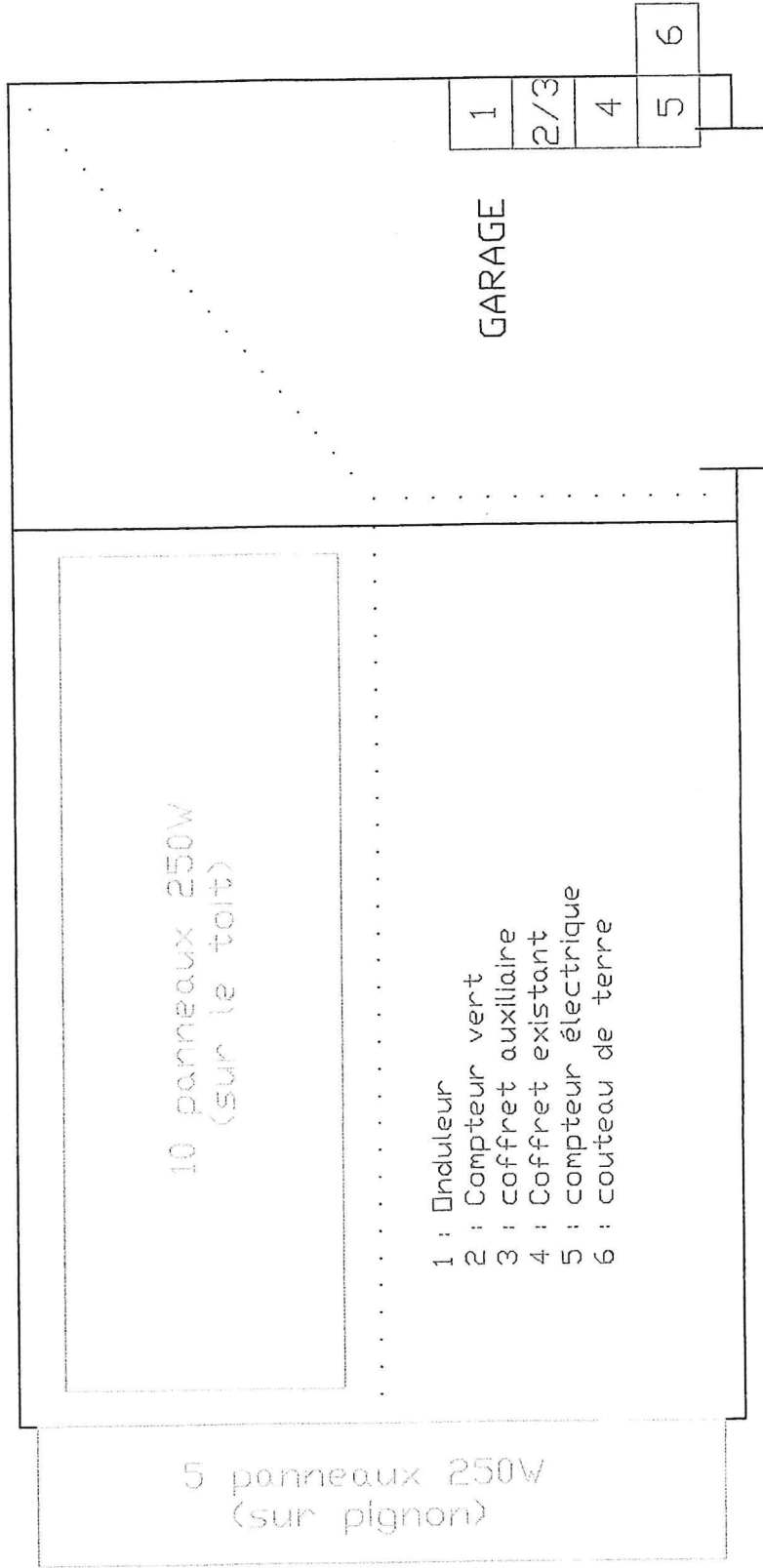
Contrôlé par  
SGS-835  
Date 06/09/13  
Insp 570 O. MAURCOT



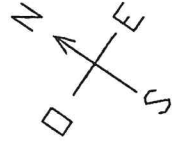
*[Signature]*




SCHEMA DE POSITION :



- 1 : Onduleur
- 2 : Compteur vert
- 3 : coffret auxiliaire
- 4 : Coffret existant
- 5 : compteur électrique
- 6 : couteau de terre



Contrôle par   
 SGS-SBB  
 Date 06.05.13  
 Insp 570 O. MAURGOT